

## Foncier : cession d'un espace communal situé à l'angle des rues Louis et Julien Boutin / Charles Croizé : commune de Pacé / MM Dinahet et Buhot

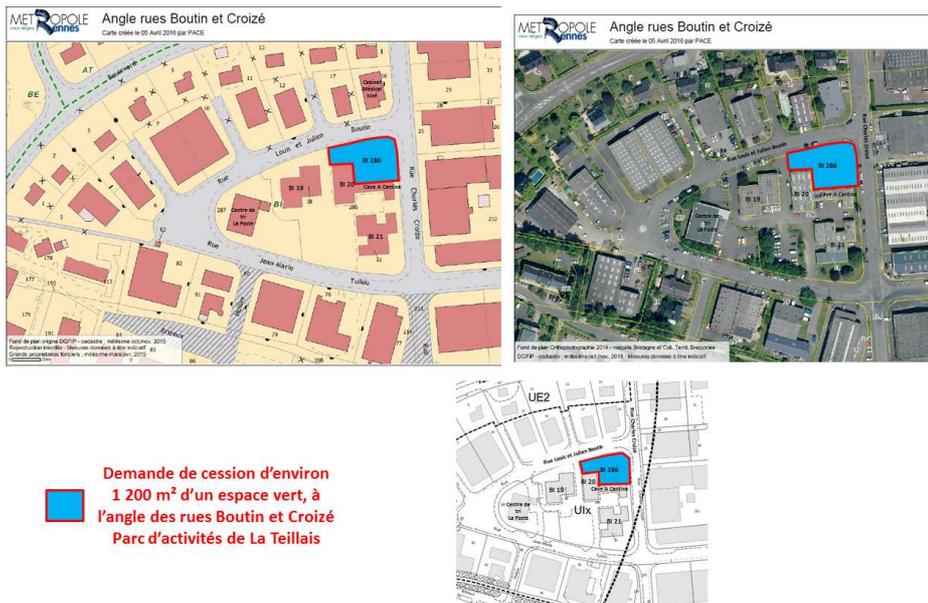
### Le rapporteur,

⇒ rappelle au conseil municipal que, le cadre d'un projet de construction d'une clinique dentaire, Messieurs Dinahet et Buhot, sollicitent la cession d'une portion de 1 157 m<sup>2</sup> d'espace communal, issue de la parcelle cadastrée BI 286 ;

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement en vue d'aliénation de cet espace communal du 20 septembre au 5 octobre 2016 inclus ; Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête.

⇒ expose que Mme Bondon, commissaire enquêteur a émis un avis favorable, avec des recommandations, au projet de déclassement en vue d'aliénation de cet espace communal public.

⇒ propose au conseil municipal de céder une portion de 1 157 m<sup>2</sup> d'espace communal, issue de la parcelle cadastrée BI 286, à MM Dinahet et Buhot, au prix de 100 € le m<sup>2</sup>. Les frais inhérents à cette cession (enquête publique, géomètre, acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L141-2 à L141-6 et R141-4 à R141-11 ;  
**Vu** la délibération n° 17/25 de mise à l'enquête publique, du conseil municipal de Pacé en date du 14 juin 2016 ;  
**Vu** la délibération n° 20/36 de déclassement du domaine public, du conseil municipal de Pacé en date du 20 décembre 2016 ;  
**Vu** le rapport du commissaire enquêteur du 11 octobre 2016 ;  
**Conformément** à l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 3 mai 2016 ;  
**Considérant** que le dossier soumis à l'enquête publique, du 20 septembre au 5 octobre 2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation consignée sur le registre d'enquête ;  
**Considérant** que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de cet espace communal public ;

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable – Voirie, travaux et bâtiments – Développement économique et prospective » lors de sa réunion du 25 octobre 2016 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**CÈDE :**

une portion de 1 157 m<sup>2</sup> d'espace communal, issue de la parcelle cadastrée BI 286, à MM Dinahet et Buhot, au prix de 100 € le m<sup>2</sup>. Les frais inhérents à cette cession (enquête publique, géomètre, acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.

**DÉSIGNE :**

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.